

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/L/522
8 juillet 2003

(03-3684)

Original: anglais

DECLARATION MINISTERIELLE DE MAURICE SUR LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC

Communication de Maurice

La Mission permanente de Maurice a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 24 juin 2003.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la Déclaration ministérielle de Maurice sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, adoptée par les Ministres du commerce des États membres de l'Union africaine (UA) à la première session ordinaire de la Conférence des Ministres du commerce de l'Union africaine, qui s'est tenue les 19 et 20 juin 2003 à Grand Baie (Maurice) dans le cadre du Comité technique chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration.

Je tiens aussi à vous informer que M. Jaya Krisna Cuttaree, Ministre mauricien de l'industrie et du commerce international, a été désigné comme Président des Ministres du commerce de l'UA. Maurice succède donc au Nigéria à ce poste important, jusqu'à la session ordinaire suivante du Comité technique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, conformément aux instructions de mon pays, distribuer la présente déclaration comme document officiel de l'OMC.

J'espère sincèrement qu'en plus de sa distribution, la Déclaration ministérielle de Maurice recevra, grâce à vos bons offices, l'attention qu'elle mérite dans les délibérations qui auront lieu à l'OMC jusqu'à la Conférence de Cancún et pendant celle-ci.

DECLARATION MINISTERIELLE DE MAURICE SUR LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC

Nous, Ministres du commerce des États membres de l'Union africaine (UA), réunis à Grand Baie (Maurice) les 19 et 20 juin 2003 pour examiner un certain nombre de questions importantes pour le développement de l'Afrique, y compris la coordination de nos positions en vue de la cinquième session de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancún (Mexique) du 10 au 14 septembre 2003,

1. *Prenons note* des résultats des réunions ministérielles qu'ont tenues récemment les pays de l'Afrique orientale et australe à Nairobi, la SADC à Lusaka et les PMA à Dhaka, ainsi que des travaux effectués dans le cadre du NPDA.

2. *Reconnaissons* que le commerce peut servir d'instrument de développement et apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire. Nous rappelons l'engagement collectif que nous avons pris à la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001, consistant à mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au centre du programme de travail de l'OMC.

3. *Exprimons* de sérieuses préoccupations devant l'absence générale de progrès dans le cycle actuel de négociations commerciales multilatérales, comme le montre le dépassement des délais en ce qui concerne des questions essentielles et des négociations importantes pour les pays africains. Cette absence de progrès est surtout grave en ce qui concerne les négociations sur l'agriculture, les ADPIC et la santé publique, le traitement spécial et différencié et les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre. Nous demandons aux Membres de l'OMC de donner une impulsion à ces négociations, afin que la Conférence ministérielle de Cancún aboutisse à des résultats positifs pour les pays africains et fasse du programme de travail de Doha un véritable "programme pour le développement".

4. *Sommes profondément préoccupés* par le dépassement du délai imparti pour l'établissement des modalités relatives à de nouveaux engagements dans l'agriculture, qui constitue un grave revers pour le programme de réforme. L'agriculture revêt une importance décisive pour le développement de l'Afrique et peut aider des millions de personnes à échapper à la pauvreté. Les négociations sur l'agriculture doivent absolument progresser pour que le programme de travail de Doha soit mené à bien. Nous exhortons les Membres de l'OMC à s'acquitter des engagements pris à Doha, et qui figurent dans le mandat relatif aux négociations sur l'agriculture. Reconnaisant l'importance vitale des préférences accordées depuis longtemps aux pays africains, nous accueillons avec satisfaction les propositions en matière de préférences contenues dans le document Harbinson et demandons aussi aux Membres de l'OMC de se préoccuper de la question de l'érosion des préférences. Nous leur demandons en outre de dispenser les PMA de tout engagement de réduction.

5. *Exprimons* notre entière solidarité avec les pays africains affectés par les subventions versées par les pays développés pour le coton et soutenons vigoureusement les actions entreprises par certains pays africains à l'OMC pour remédier d'urgence aux conséquences néfastes de ces subventions, qui touchent des millions d'agriculteurs africains.

6. *Constatons* que le Conseil du commerce des services ne s'est pas acquitté de manière satisfaisante de son obligation de procéder à une évaluation du commerce des services aux termes de l'AGCS. Nous réaffirmons la nécessité de respecter le principe de la libéralisation progressive ainsi que de promouvoir et de faciliter la participation des pays africains au commerce international des services et le principe d'une libéralisation par les pays développés dans les secteurs et pour les modes qui intéressent les pays africains du point de vue des exportations, notamment au moyen du mouvement des personnes physiques. Nous réaffirmons en outre qu'il faut tenir dûment compte du

droit qu'ont les Membres de réglementer le commerce des services et de le libéraliser en fonction de leurs objectifs de politique nationale. Nous demandons la mise en œuvre intégrale des Lignes directrices et procédures adoptées en mars 2001, compte dûment tenu en particulier des besoins des petits fournisseurs de services africains. Nous demandons que les travaux sur les modalités en faveur des PMA s'achèvent rapidement.

7. Sommes *profondément préoccupés* par le fait qu'aucune solution multilatérale n'a été trouvée pour permettre aux Membres qui ont des capacités de fabrication insuffisantes ou inexistantes de recourir de manière effective aux licences obligatoires dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC, comme le prévoit le paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Nous réaffirmons notre soutien au texte du Président du 16 décembre 2002, qui a été élaboré dans un esprit de compromis et jouit d'un appui considérable parmi les Membres de l'OMC. Nous demandons aux Membres qui ne l'ont pas encore fait de s'associer au consensus sur ce texte. Nous pensons qu'en agissant selon les termes du texte du Président, les Membres s'acquitteront comme il convient de leur obligation de traiter les problèmes de santé publique conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.

8. *Affirmons* que l'objectif des négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles est de faciliter les processus de développement et d'industrialisation dans nos pays. Les modalités et les négociations concrètes doivent tenir compte de ces objectifs en remédiant aux problèmes des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits, en tenant pleinement compte des besoins et intérêts spéciaux des pays en développement et des pays les moins avancés, y compris au moyen d'une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction, et en observant le principe du traitement spécial et différencié. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le projet d'éléments des modalités proposé par le Président du Groupe de négociation de l'OMC sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles ne tient pas compte de la vulnérabilité particulière des industries africaines, notamment dans les secteurs des textiles et des vêtements, du cuir et de la pêche. Il est très inquiétant pour nous que les propositions faites par certains pays africains à Genève n'aient pas été prises en considération, surtout en ce qui concerne l'érosion des préférences et les incidences sur les recettes, qui revêtent une importance critique pour l'Afrique. Nous insistons pour que les modalités tiennent pleinement compte de l'ensemble de nos préoccupations, en particulier l'érosion des préférences. Nous accueillons avec satisfaction la proposition du Président visant à dispenser les PMA de tout engagement de réduction. Tout en reconnaissant les besoins spéciaux des PMA, nous estimons que les études envisagées à leur sujet devraient être étendues à d'autres pays africains et porter aussi sur les effets des mesures de libéralisation antérieures ainsi que sur l'incidence potentielle de toute modalité proposée.

9. *Soulignons* qu'il est important de mener à bien le programme de travail sur le traitement spécial et différencié que nous avons approuvé à Doha. Nous réaffirmons qu'il faut réexaminer toutes les dispositions des Accords de l'OMC relatives au traitement spécial et différencié, en vue de les renforcer et de les rendre plus précises, plus effectives, plus contraignantes et plus opérationnelles. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le mandat relatif au traitement spécial et différencié n'a pas été rempli. Nous demandons à l'OMC de conclure ces travaux à titre prioritaire avant la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Cancún.

10. Sommes *préoccupés* par l'absence de progrès et le dépassement des délais concernant les questions liées à la mise en œuvre. Nous demandons à l'OMC de conclure ces travaux à titre prioritaire avant la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC prévue à Cancún. Nous insistons en outre pour qu'il soit donné concrètement effet à la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

11. *Reconnaissons* la complexité et l'importance des questions de Singapour et constatons que les Membres de l'OMC ne sont pas encore parvenus à une appréhension commune de la façon dont ces

questions devraient être traitées au plan de la procédure et sur le fond. Compte tenu des conséquences graves que ces questions peuvent avoir sur nos économies, nous demandons la poursuite du processus de clarification.

12. *Réaffirmons* que les questions du commerce, de la dette et des finances doivent être abordées de façon cohérente et globale au niveau multilatéral. Nous soulignons aussi la nécessité d'appliquer concrètement les dispositions de l'OMC relatives au transfert de technologie. Nous considérons que ces questions revêtent une grande importance pour le développement de notre continent et demandons la poursuite des travaux menés par ces groupes de travail au-delà de la cinquième Conférence ministérielle.

13. Sommes *convaincus* que nos organisations d'intégration sous-régionale et régionale sont les piliers de la Communauté économique africaine et sont essentielles à la promotion du développement socioéconomique de l'Afrique et qu'elles jouent un rôle dynamique dans notre intégration effective au système commercial multilatéral. Nous prévoyons que ces initiatives seront ancrées dans les disciplines de l'OMC favorables au développement qui découleront des travaux de Doha relatifs à la clarification et à l'amélioration des disciplines de l'OMC applicables aux accords commerciaux régionaux.

14. *Accueillons avec satisfaction* l'adoption du programme de travail sur les petites économies et demandons au Conseil général d'utiliser les propositions faites par le groupe des petites économies, conformément au cadre et aux procédures du programme de travail sur les petites économies, comme point de départ pour l'élaboration de recommandations d'action à l'intention de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, afin d'intégrer davantage les petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral. Nous prenons note de l'initiative du Directeur général de l'OMC relative à l'établissement de "services de consultation sur les politiques commerciales".

15. *Réaffirmons* que la coopération technique et le renforcement des capacités sont des éléments essentiels de la dimension développement du système commercial multilatéral et du programme de travail de Doha. Nous demandons instamment une intensification de la collaboration entre tous les organismes pour la prestation de l'assistance technique requise. Priorité devrait être donnée à l'assistance technique destinée à renforcer les capacités en matière d'offre et la compétitivité des pays africains.

16. *Accueillons avec satisfaction* le lancement et le commencement de la deuxième phase du Programme intégré conjoint CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique dans certains des pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP II) et son extension à huit pays africains supplémentaires. Nous sommes convaincus qu'il prolongera les succès déjà enregistrés. Nous félicitons les trois organisations pour leur travail et demandons à nos partenaires pour le développement de se procurer les ressources nécessaires pour exécuter le programme et l'étendre rapidement à tous les pays africains.

17. *Accueillons avec satisfaction* la relance du Cadre intégré et escomptons qu'il sera mis en œuvre de façon complète et efficace, afin de répondre aux besoins de renforcement des capacités liées au commerce ainsi qu'aux objectifs généraux de développement des PMA. Nous soulignons la nécessité de la prise en charge par les pays, tant avant les études diagnostiques sur l'intégration du commerce que dans la suite qui leur est donnée, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des projets de renforcement des capacités liées au commerce au niveau des pays et l'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux et les CSLP. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction l'initiative des donateurs consistant à utiliser à cette fin les ressources du guichet II du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré. Nous demandons donc aux donateurs bilatéraux et multilatéraux d'accroître leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale, afin de permettre aux organisations participantes d'exécuter les projets et programmes identifiés par les pays bénéficiaires.

18. *Prenons note* de l'adoption par le Conseil général, en décembre 2002, des nouvelles lignes directrices relatives à l'accèsion des PMA à l'OMC et demandons aux Membres de l'OMC de les mettre en œuvre intégralement. Compte tenu des difficultés que les PMA et les autres pays africains rencontrent durant le processus d'accèsion, les Membres de l'OMC devraient s'abstenir de formuler des exigences excessives ou lourdes en ce qui concerne leurs demandes d'accèsion.

19. *Sommes préoccupés* par le manque de transparence des négociations et des prises de décision à l'OMC et par le fait que tous les Membres n'y participent pas. Nous demandons des mesures afin d'assurer la participation effective de nos pays au processus conduisant à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, et au-delà.

20. *Regrettons* la situation de blocage concernant l'octroi du statut d'observateur auprès des organes de l'OMC et, à cet égard, nous engageons à soutenir l'octroi du statut d'observateur permanent à l'UA et aux autres organisations intergouvernementales, compte tenu de leur mandat en matière de politique commerciale. Nous demandons aux autres Membres de l'OMC de nous soutenir dans cette action.

21. *Adoptons* la position africaine commune sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC annexée à la présente déclaration.

22. *Exprimons* nos remerciements à la Commission de l'UA, à la CEA de l'ONU et à la CNUCED pour le soutien technique qu'elles continuent de nous apporter.

23. *Remercions* le gouvernement et la population de la République de Maurice d'avoir accueilli la réunion, de la chaleureuse hospitalité qu'ils nous ont témoignée et des installations excellentes qu'ils ont mises à notre disposition.

Fait à GRAND BAIE, MAURICE, le 20 juin 2003.

ANNEXE

POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC PREVUE A CANCUN (MEXIQUE) DU 10 AU 14 SEPTEMBRE 2003

Les Ministres du commerce des États membres de l'Union africaine se sont réunis pour leur première session ordinaire à Grand Baie (République de Maurice) les 19 et 20 juin 2003.

Ils ont examiné les conclusions et les recommandations issues de la Réunion de réflexion de haut niveau des négociateurs commerciaux africains préparatoire à la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce prévue du 10 au 14 septembre 2003 à Cancún (Mexique) et ont adopté la position africaine commune ci-après sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC.

I. COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES

Dans le domaine important du commerce des produits agricoles, des préoccupations ont été exprimées devant le fait que les questions essentielles soulevées par les pays n'avaient pas été traitées de façon adéquate dans les négociations en cours, de sorte que les Ministres ont formulé les recommandations suivantes:

1. Accès aux marchés

- a) Les produits agricoles exportés par l'Afrique devraient bénéficier d'un meilleur accès aux marchés, et les pays développés devraient réduire les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les obstacles non tarifaires concernant ces produits.
- b) Il faudrait mettre en place des modalités qui permettent de prendre des mesures et qui servent de mécanismes pour atténuer les effets de l'érosion des préférences.
- c) Il devrait y avoir des régimes de contingents tarifaires plus simples et plus transparents qui soient clairement avantageux pour les pays africains. Les pays les moins avancés (PMA) devraient être totalement dispensés de tout engagement de réduction, et les pays développés devraient leur accorder un accès aux marchés consolidé, en franchise de droits et sans contingents.
- d) La notion de produits spéciaux devrait être précisée et inclure le droit pour les pays de choisir eux-mêmes les produits stratégiques pour la sécurité alimentaire, le développement rural, l'allègement de la pauvreté et la diversification des produits.

2. Soutien interne

Toutes les formes de soutien interne de la part des pays développés qui déforment les échanges devraient être fortement réduites, afin de permettre le développement d'un secteur agricole africain dynamique et compétitif.

3. Concurrence à l'exportation

Les pays développés devraient réduire leurs subventions à l'exportation, en vue de les supprimer progressivement dans un délai déterminé.

4. Autres questions

- a) Il faudrait mettre en place les modalités d'un système qui facilite, lorsque c'est possible, les achats locaux et régionaux de produits destinés à l'aide alimentaire en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés en situation d'urgence.
- b) Les Membres de l'OMC devraient accélérer la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Comité de l'agriculture (G/AG/11) au sujet de la mise en œuvre de la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.
- c) Le débat qui a lieu au Comité du commerce et du développement sur l'effet et les incidences de la baisse à long terme des prix réels des produits de base devrait être accéléré, et le Conseil général devrait présenter un rapport pour qu'une décision soit prise à ce sujet par les Ministres à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancún.

II. COMMERCE DES SERVICES

Les Ministres ont examiné la question du commerce des services, et en particulier la façon d'utiliser efficacement les dispositions de l'article IV de l'AGCS, qui traite de la participation croissante des pays en développement, et de l'article XIX, qui contient le mandat relatif aux négociations. Dans ce contexte, ils ont fait le point des négociations, et notamment du processus de présentation de demandes et d'offres, y compris les délais fixés en la matière, l'évaluation des capacités de négociation et l'examen des stratégies et options telles qu'un moratoire sur la prise de nouveaux engagements et la nécessité d'avoir des consultations avec les parties prenantes, entre autres. Ils ont instamment invité tous les États membres qui ne l'avaient pas encore fait à présenter des demandes à leurs partenaires commerciaux. Dans ce contexte, les Ministres ont formulé les recommandations suivantes:

- a) Le dépassement des délais fixés initialement pour le processus de présentation de demandes et d'offres ne devrait pas décourager les pays africains de s'acquitter de ces obligations dès qu'ils le pourront, à condition que ce soit avant le 1^{er} janvier 2005. Il est absolument essentiel que les demandes soient présentées en temps utile, pour permettre à nos pays d'engager des discussions et des consultations bilatérales significatives avec leurs partenaires commerciaux, de façon à appliquer concrètement les dispositions de l'article IV.
- b) Les pays africains envisagent de renforcer leur pouvoir de négociation en étudiant la possibilité de présenter des demandes collectives ou des demandes similaires de la part des différents pays. À cet égard, l'un des secteurs dans lesquels ils pourraient avoir des intérêts similaires concerne la libéralisation relative au mode 4, notamment pour les fournisseurs de services spécialisés et semi-spécialisés, domaine dans lequel la plupart des pays africains ont un avantage comparatif.
- c) Les pays africains devraient définir leurs objectifs, y compris en ce qui concerne l'analyse des coûts et des avantages d'une libéralisation supplémentaire, avant de prendre des engagements. À cet égard, ils devraient inviter l'OMC à donner la priorité à l'évaluation du commerce des services et à engager les établissements de recherche africains à réaliser de telles études.
- d) Les pays africains devraient demander une assistance technique à leurs partenaires développés, afin de faciliter le renforcement de leurs capacités de négociation en ce

qui concerne le commerce des services et d'accroître leur compétitivité dans les secteurs de services.

- e) Lorsqu'ils présentent des offres, les pays africains devraient s'inspirer des dispositions de l'article XIX de l'AGCS, qui prévoit une libéralisation progressive, et en particulier une flexibilité ménagée aux pays en développement pour qu'ils puissent ouvrir moins de secteurs, en fonction de leurs objectifs de développement national. Il faudrait aussi chercher à assortir ces offres de conditions qui permettent de donner effet à l'application par les pays développés Membres des dispositions de l'article IV de l'AGCS.
- f) Il faudrait aussi souligner la nécessité de renforcer les institutions réglementaires durant la poursuite de la libéralisation des services.
- g) Les négociations devraient être menées conformément aux Lignes directrices et procédures applicables, c'est-à-dire répondre, entre autres, aux préoccupations des petits fournisseurs de services des pays en développement et des pays les moins avancés.
- h) Il faudrait accélérer l'exécution du programme de travail du Groupe de travail des règles de l'AGCS relatif aux mesures de sauvegarde d'urgence, afin de respecter le délai convenu de mai 2004.

III. ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES PRODUITS NON AGRICOLES

Au sujet de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, les Ministres ont déclaré que les propositions en cours de discussion devaient concerner et prendre en compte les intérêts que l'Afrique avait dans les négociations pour ce qui était de son développement.

Ils ont donc formulé les recommandations suivantes:

- a) Il faudrait permettre aux pays africains de choisir eux-mêmes le rythme et le calendrier de leur libéralisation, afin qu'ils puissent adapter leurs engagements à la situation et aux besoins de leurs secteurs industriel et commercial.
- b) Le projet de modalités devrait prendre en compte de façon plus appropriée les dispositions en matière de traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés, y compris le principe d'une réciprocité non totale.
- c) Le projet de modalités devrait prévoir la mise en place de mesures et de mécanismes destinés à enrayer l'érosion des préférences. Il faut noter que ce projet laisse entièrement de côté la question de l'érosion des préférences telle qu'elle a été soulevée par les pays africains au cours des diverses sessions du Groupe de négociation.
- d) Il faut tenir compte des incidences que de nouvelles réductions tarifaires auraient sur les recettes, car la plupart des pays africains sont très tributaires de cette source de revenu.
- e) Au lieu d'être renvoyées devant d'autres organes, les questions relatives aux obstacles non tarifaires devraient être traitées au sein du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, comme l'exige le paragraphe 16 de la Déclaration ministérielle de Doha. Il en est notamment ainsi parce que les pays africains n'ont pas les moyens de suivre plusieurs questions dans divers organes de

l'OMC et qu'en outre ces derniers n'ont pas de mandat de négociation pour ces questions.

- f) Tout en reconnaissant les besoins spéciaux des PMA, il faudrait que les études sur les PMA soient étendues à d'autres pays africains et traitent aussi des effets des mesures de libéralisation antérieure ainsi que de l'effet potentiel de toute modalité proposée.

Les Ministres se sont dits profondément inquiets de la proposition consistant à éliminer les droits de douane sectoriels, qui figure dans le projet d'éléments des modalités proposé durant les négociations en cours. À cet égard, ils sont convenus de poursuivre les travaux sur une proposition propre à soutenir les objectifs de leurs pays en matière d'industrialisation.

Ils ont accueilli avec satisfaction les propositions visant à dispenser les PMA de prendre des engagements en matière de réduction, tout en réaffirmant que les pays développés devraient accorder un accès consolidé à leurs marchés, en franchise de droits et sans contingent, pour tous les produits originaires des PMA.

IV. ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE (ADPIC)

Les Ministres se sont dits profondément préoccupés par le fait qu'aucune solution multilatérale n'a été trouvée pour permettre aux Membres qui ont des capacités de fabrication insuffisantes ou inexistantes dans le secteur pharmaceutique de recourir de manière effective aux licences obligatoires dans le cadre de l'Accord sur les ADPIC. À cet égard, ils ont demandé que le paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique soit mis en œuvre de façon complète et rapide. Ils ont en outre formulé les recommandations suivantes:

- a) Il faudrait soutenir le texte du Président du 16 décembre 2002, car il a été rédigé dans un esprit de compromis, et demander aux Membres qui ne l'ont pas encore fait de s'associer au consensus sur ce texte.
- b) Tout en prenant note des initiatives prises unilatéralement par certains Membres pour résoudre cette question, il faudrait que les solutions proposées en la matière aient un caractère multilatéral et soient simples à mettre en œuvre, durables, prévisibles et juridiquement sûres.
- c) Les discussions sur le réexamen de l'article 27:3 b) devraient entrer dans leur phase opérationnelle, étant donné le mandat énoncé au paragraphe 19 de la Déclaration de Doha. Il faudrait en outre donner plus d'élan et d'importance aux travaux sur la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique, la protection des savoirs traditionnels et du folklore dans la mise en œuvre du mandat de Doha.

V. COMMERCE, DETTE ET FINANCES ET COMMERCE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Les Ministres ont souligné qu'il fallait aborder de façon globale les questions relatives au commerce, à la dette et aux finances ainsi qu'au commerce et au transfert de technologie, afin de remédier aux problèmes de développement de l'Afrique. À cet égard, ils ont formulé les recommandations suivantes:

- a) Dans l'élaboration de leurs rapports au Conseil général destinés à être présentés à la cinquième session de la Conférence ministérielle, les groupes de travail devraient

rendre compte de façon adéquate des préoccupations du Groupe africain telles qu'elles sont exposées dans sa communication.

- b) Il faudrait inciter à une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques globales entre l'OMC et les institutions de Bretton Woods, qui devraient mettre en œuvre les décisions et déclarations ministérielles adoptées sur ce sujet lors des conférences précédentes.
- c) Il faudrait renforcer l'interaction au niveau des pays entre les gouvernements et les bailleurs de fonds et organismes internationaux dans le domaine du commerce, y compris en donnant, lorsqu'il y a lieu, un rôle plus important au commerce dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et les autres plans de développement nationaux.
- d) Il faudrait améliorer les possibilités d'accès aux marchés pour les produits originaires des pays africains, car c'est le moyen essentiel de créer des ressources pour assurer le service de la dette, financer le développement et, d'une manière générale, financer les objectifs de développement pour le millénaire.
- e) Il faudrait appliquer concrètement les diverses dispositions de l'OMC relatives au transfert de technologie, afin que les pays africains aient facilement accès aux moyens technologiques.

Considérant que ces questions revêtaient une grande importance pour le développement du continent, les Ministres ont demandé que les travaux menés par ces groupes de travail se poursuivent au-delà de la cinquième Conférence ministérielle, afin que les problèmes d'endettement des pays en développement puissent être abordés dans le contexte plus large de leur développement général.

VI. QUESTIONS DE SINGAPOUR

Les Ministres ont examiné d'un œil critique les questions de Singapour (commerce et investissement, commerce et politique de la concurrence, facilitation des échanges et transparence des marchés publics), en mettant l'accent, entre autres choses, sur le mandat relatif aux travaux dans ces domaines, sur l'état actuel des discussions dans les organes compétents et sur les avantages et conséquences probables de ces questions. Ils se sont aussi penchés sur la forme et le fond de ces questions et sur la manière dont elles étaient traitées.

Constatant que les Membres de l'OMC n'étaient pas arrivés à une appréhension commune de la façon dont ces questions devraient être traitées au plan de la procédure et sur le fond, et compte tenu des conséquences graves que ces questions pouvaient avoir sur l'économie de leurs pays, les Ministres ont demandé la poursuite du processus de clarification. Bien que les pays africains ne soient pas demandeurs dans ce domaine, ils restaient engagés dans le processus. Entre-temps, il faudrait leur apporter de façon efficace une assistance technique et une aide au renforcement de leurs capacités.

VII. ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Les Ministres ont examiné la question des accords commerciaux régionaux (ACR) ainsi que leur relation avec le système commercial multilatéral, y compris l'état actuel des discussions relatives aux ACR dans le cadre des négociations sur les règles en cours à l'OMC.

Conformément aux questions soulevées, ils ont:

- a) Souligné que le processus consistant à clarifier et à améliorer les disciplines et procédures prévues dans les dispositions de l'OMC applicables aux ACR ne devrait pas compromettre la flexibilité offerte aux pays en développement pour poursuivre leurs objectifs de développement et d'intégration régionale.
- b) Insisté sur le rôle que les ACR peuvent jouer en faveur du développement et de l'intégration des économies africaines dans le système commercial mondial. Il faudrait renforcer les communautés économiques régionales africaines, afin qu'elles puissent atteindre leurs buts et objectifs en matière de développement.
- c) Réaffirmé que les ACR, notamment dans le cadre de la Clause d'habilitation, devaient continuer d'être considérés dans le cadre du traitement spécial et différencié, qui permet de répondre d'une façon unique aux objectifs de développement des pays en développement.
- d) Souligné la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les communautés économiques régionales africaines et les groupes africains à Genève et à Bruxelles, entre les communautés économiques régionales et l'Union africaine et entre les communautés économiques régionales elles-mêmes, afin notamment de synchroniser leurs vues et leurs positions sur les règles de l'OMC et les négociations relatives aux accords de partenariat économique entre les pays ACP et l'UE.

VIII. TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ

Les Ministres ont signalé les difficultés éprouvées par les pays africains dans les efforts qu'ils faisaient pour amener l'OMC à renforcer les dispositions relatives au traitement spécial et différencié afin de les rendre plus précises, plus effectives et plus opérationnelles. Ils ont donc formulé les recommandations suivantes:

- a) Les travaux relatifs au traitement spécial et différencié devraient s'achever dans un délai déterminé, de façon satisfaisante pour les pays qui sont censés en bénéficier.
- b) Il faudrait assurer la réciprocité des avantages entre les Membres, comme cela a été envisagé durant le Cycle d'Uruguay, et les pays en développement devraient éviter de prendre des engagements additionnels ayant des conséquences étendues avant que les travaux sur un accord contenant des propositions spécifiques en matière de traitement spécial et différencié ne soient achevés.
- c) Le traitement spécial et différencié devrait avoir pour but d'aider les pays africains à atteindre leurs buts et objectifs en matière de développement.
- d) Les discussions sur les éléments transversaux du traitement spécial et différencié ne devraient pas occulter l'application concrète des dispositions des Accords de l'OMC relatives au traitement spécial et différencié, ainsi qu'il en a été convenu dans la Décision de Doha sur les questions de mise en œuvre.

IX. QUESTIONS ET PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE

Les Ministres se sont dits vivement préoccupés par l'absence de progrès en ce qui concerne les questions de mise en œuvre et ont souligné que ces questions et préoccupations devraient être réglées en priorité.

X. PETITES ÉCONOMIES

Au sujet des petites économies, les Ministres ont déclaré que cette question devait être examinée de façon complète, conformément aux propositions présentées par les petites économies dans les organes de l'OMC. Ils ont demandé en outre que le Conseil général formule les recommandations d'action nécessaires à la cinquième session de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Cancún.

XI. QUESTIONS CONCERNANT L'ACCESSION À L'OMC

L'absence de progrès dans le processus d'accession des pays africains à l'OMC reste un sujet urgent de préoccupation. Tout en accueillant avec satisfaction l'adoption par le Conseil général des nouvelles lignes directrices relatives à l'accession des PMA à l'OMC, les Ministres ont souligné les difficultés que les PMA et les autres pays africains rencontraient durant le processus d'accession. À cet égard, ils ont formulé les recommandations suivantes:

- a) Les Membres doivent observer et mettre en œuvre intégralement, selon la lettre et l'esprit, les lignes directrices relatives à l'accession des PMA adoptées par le Conseil général. Ils doivent assurer une accession simplifiée et rapide des PMA conformément à ces lignes directrices.
- b) Les Membres doivent faire preuve de modération dans les concessions et engagements qu'ils demandent aux PMA en voie d'accession.
- c) Les Membres doivent veiller à ce que les PMA en voie d'accession ne soient pas astreints à des obligations et à des engagements allant au-delà de ce qui est applicable aux PMA qui sont déjà Membres de l'OMC.
- d) Les Membres doivent veiller à ce que le processus d'accession soit moins lourd pour les PMA et que les obligations des PMA qui accèdent à l'OMC soient proportionnées à leur stade de développement.
- e) Une assistance technique ciblée doit être apportée à titre prioritaire aux PMA en voie d'accession; elle doit concerner toutes les étapes des négociations relatives à l'accession et tenir compte du coût élevé de ces négociations.
- f) Les Membres doivent faire en sorte que le processus d'accession soit achevé avant la Conférence de Cancún ou lors de cette conférence pour les PMA et les autres pays africains qui en sont à un stade avancé de ce processus.

XII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE POUR LES QUESTIONS LIÉES AU COMMERCE ET À L'OMC

Les Ministres ont approuvé sans réserve la nécessité d'un renforcement des capacités et ont formulé à cette fin les recommandations suivantes:

- a) Les pays africains devraient chercher à instaurer un dialogue national sur les questions liées au commerce et à l'OMC.
- b) Les parties prenantes, tant publiques que privées, y compris la société civile et les associations commerciales, devraient engager un dialogue afin de mettre en place les capacités nécessaires en ce qui concerne la compréhension des questions relatives à l'OMC, de façon à élaborer des stratégies et des positions pour les négociations. À cet égard, il faudrait élaborer des programmes pour les entrepreneurs du secteur privé, afin de leur permettre de participer effectivement au commerce régional et international.

- c) Il faudrait encourager la recherche fondamentale destinée à soutenir les négociateurs commerciaux africains, afin de renforcer les capacités de négociation aux niveaux national, sous-régional et multilatéral.
- d) Il faudrait inviter divers prestataires d'assistance technique liée au commerce en faveur des pays africains à soutenir les programmes de renforcement des capacités.
- e) Il faudrait élaborer un "manuel des ressources" au sujet des experts africains dans le domaine des négociations commerciales.
- f) L'assistance technique et le renforcement des capacités liés au commerce devraient soutenir les stratégies de développement des pays africains. L'assistance fournie devrait renforcer les capacités en matière d'offre et la compétitivité des pays africains, afin qu'ils puissent saisir les nouvelles possibilités d'exportation.

Les Ministres ont accueilli avec satisfaction la création d'un bureau de liaison de la CEA à Genève, chargé de soutenir les pays africains dans leurs négociations commerciales et d'apporter un soutien technique au Groupe africain à l'OMC.

Ils ont exprimé les remerciements des pays africains pour les efforts déployés par l'OMC afin d'organiser des cours de politique commerciale en Afrique et ont recommandé l'institutionnalisation de ces cours.

Ils ont remercié la Mission permanente de l'UA à Genève pour son rôle et ont demandé que le programme de restructuration de ce bureau, déjà approuvé par le Conseil exécutif de l'UA, soit mis en œuvre sans retard.

Ils ont en outre exprimé leur reconnaissance pour l'assistance technique fournie par la CNUCED et d'autres organisations et ont demandé qu'elle se poursuive.

XIII. TRANSPARENCE ET PARTICIPATION DE TOUS AUX NÉGOCIATIONS ET À LA PRISE DE DÉCISION À L'OMC

Les Ministres se sont dits sérieusement préoccupés par le manque de transparence du processus de prise de décision à l'OMC et par le fait que tous les Membres n'y participaient pas et ont demandé des mesures propres à assurer la participation effective des pays africains au processus conduisant à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún, et au-delà.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/L/533
15 août 2003

(03-4265)

Original: anglais

DECLARATION DE MAPUTO SUR LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC

Communication du Mozambique

La Mission permanente du Mozambique a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 11 août 2003.

Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint la Déclaration de Maputo sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à leur réunion tenue récemment à Maputo (Mozambique).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir, conformément aux instructions de l'Union africaine, distribuer la Déclaration en tant que document officiel.

Nous espérons vivement que, outre qu'elle sera distribuée, la Déclaration de Maputo recevra, grâce à vos bons offices, un examen attentif dans les délibérations de l'OMC au cours du processus conduisant à la Ministérielle de Cancún et au cours de cette dernière.

DECLARATION SUR LA CINQUIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC

Nous, chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en notre deuxième session ordinaire à Maputo (Mozambique),

Ayant examiné le Rapport de la Conférence des Ministres du commerce des États membres de l'Union africaine organisée à Maurice en juin 2003, la Déclaration de Maurice sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et son annexe la "Position africaine commune" sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancún au Mexique du 10 au 14 septembre 2003; ainsi que le Rapport de la troisième session ordinaire du Conseil exécutif sur cette question;

Rappelant les nombreux espoirs suscités par l'adoption du Programme de Doha pour le développement (PDD) et les programmes de travail subséquents;

Conscients des efforts déployés par les négociateurs de nos États membres auprès des divers organes de l'OMC;

Notant que la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC est prévue du 10 au 14 septembre 2003 à Cancún au Mexique;

Vivement préoccupés par le manque de progrès durant le cycle en cours des négociations commerciales multilatérales comme le montre le non-respect du délai sur les questions qui revêtent une importance pour les pays africains,

1. **APPROUVONS** la Déclaration de Maurice sur la cinquième Conférence de l'OMC et son annexe: la Position africaine commune sur les questions de l'OMC;
2. **DÉPLORONS** l'absence de progrès dans les négociations concernant l'agriculture, les ADPIC et la santé publique, le traitement spécial et différencié, et les questions se rapportant à la mise en œuvre;
3. **DEMANDONS INSTAMMENT** aux Membres de l'OMC de respecter les engagements pris à Doha, tels que stipulés par le mandat pour les négociations agricoles, y compris une réciprocité qui ne soit pas totale pour ce qui est des engagements de réduction tarifaire, en tenant compte du principe du traitement spécial et différencié;
4. **EXPRIMONS** notre solidarité totale aux États membres touchés par les subventions sur le coton accordées par les pays développés et **APPUYONS FERMEMENT** les actions initiées par certains d'entre eux auprès de l'OMC afin de faire face aux conséquences négatives de ces subventions qui touchent des millions de fermiers africains;
5. **SALUONS** les propositions sur les préférences telles que contenues dans le texte Harbinson et **EXHORTONS** les Membres de l'OMC à traiter la question de l'érosion des préférences;
6. **AFFIRMONS** que l'objectif des négociations sur l'accès aux marchés non agricoles est de faciliter le processus de développement et d'industrialisation dans nos pays; à cette fin, les modalités des négociations en cours doivent s'articuler autour de ces objectifs en traitant des pics tarifaires et de la progressivité des droits en tenant dûment compte des besoins et intérêts spécifiques des pays en développement et des pays les moins avancés;
7. **RÉITÉRONS** que nos organisations d'intégration régionale et sous-régionale sont les piliers de la communauté économique africaine (AEC), qu'elles sont essentielles à la promotion du développement socioéconomique de l'Afrique et qu'elles constituent un instrument dynamique pour l'intégration effective de nos pays dans le système commercial multilatéral (SCM);
8. **APPELONS** à la mise en place de disciplines axées sur le développement au sein de l'OMC, découlant du Programme de travail de Doha notamment la clarification et l'amélioration des disciplines de l'OMC qui s'appliquent aux accords commerciaux régionaux;
9. **EXPRIMONS NOTRE PROFONDE PRÉOCCUPATION** concernant l'absence de transparence et le caractère non inclusif des négociations et des processus de prise de décisions de l'OMC. À cet égard, nous **DEMANDONS** que des mesures soient prises pour assurer la participation effective de nos pays dans les processus avant et après la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancún;
10. **DÉPLORONS** l'impasse dans laquelle se trouve la question de l'octroi à l'Union africaine du statut d'observateur à l'OMC et **DEMANDONS** à tous les autres États Membres de l'OMC de soutenir nos efforts pour que l'Union africaine obtienne le statut d'observateur;
11. **DONNONS MANDAT** au Président de la Conférence de constituer, en consultation avec la Commission et en tenant dûment compte de la représentation régionale, une équipe de négociation dirigée par une personne ayant de l'expérience; de négocier au nom des États membres les questions fondamentales en cours à l'OMC;

12. LANÇONS UN APPEL aux organisations internationales pertinentes de la société civile pour qu'ils apportent l'appui nécessaire pour sensibiliser l'opinion publique sur les préoccupations de l'Afrique en vue d'un système global de préférences commerciales juste et équitable.
